

# Vos démarches en ligne

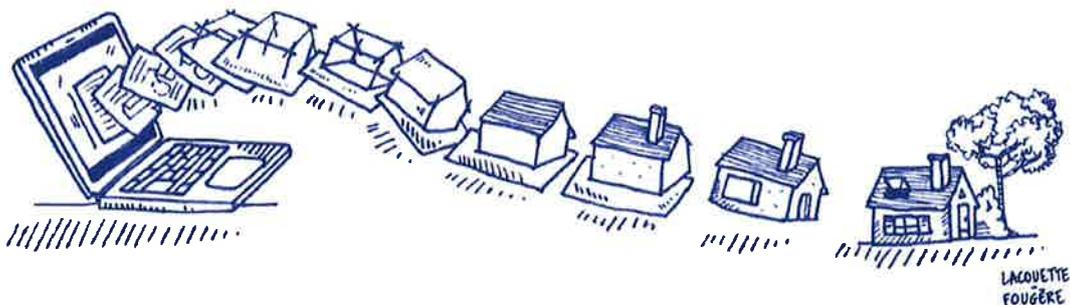
## Guide pratique d'accompagnement au dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez **saisir par voie électronique une commune\*** pour déposer votre **demande d'autorisation d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme\*\*) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

### *Le dépôt en ligne, c'est...*

- **Un service accessible à tout moment** et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de d'efficacité et de transparence** sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



\* pour savoir si la commune dispose du Téléservice, rendez-vous sur son site Internet.

\*\* y compris les demandes de prorogations et les demandes de modificatifs de permis dont les autorisations initiales ont été traitées par téléservice. En revanche, les demandes de transfert de permis ne sont pas concernées par le Téléservice et doivent être déposées en papier en mairie contre récépissé ou en LRAR postal.

## Comment faire ?

### 1. Je crée mon compte professionnel

Connectez-vous au téléservice : <https://appli.atip67.fr/quichet-unique>

et créez votre compte **professionnel**

Munissez-vous de votre n° SIRET !

Après validation de votre demande de création de compte professionnel par l'administrateur du service, vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)



*Nous vous conseillons de ne créer qu'un compte pour permettre l'accès aux demandes en cas d'absence de collaborateurs. Plusieurs personnes peuvent utiliser simultanément le même compte.*

**Attention !** Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.

### 2. Je dépose ma demande en ligne

#### Préparez votre dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant de la commune où se situe le projet, qui sera à même de vous guider à chaque étape :

- ⇒ **Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain** (Plan Local d'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme) ;
- ⇒ **Choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet ;**
- ⇒ **Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier ;**

Connectez-vous à votre compte et cliquez sur « **Déposer** » dans le bandeau supérieur de l'écran



Suivez les étapes !





Avec un compte professionnel vous avez la possibilité de bénéficier du remplissage automatique des informations concernant le demandeur : cliquez sur « Renseigner mes informations » si vous êtes le demandeur !



Si vous déposez pour un tiers (votre client, votre mandataire), vous pouvez vous identifier en destinataire des courriers transmis durant l’instruction du dossier.

### ● Validez votre dépôt



Vous pouvez ajouter une **référence de dossier** qui vous permettra d’identifier vos demandes **avec vos propres références**.

Vous recevrez par mail votre accusé de réception électronique (précédé d’un accusé d’enregistrement électronique).

### 3. Je suis l’avancement de ma demande

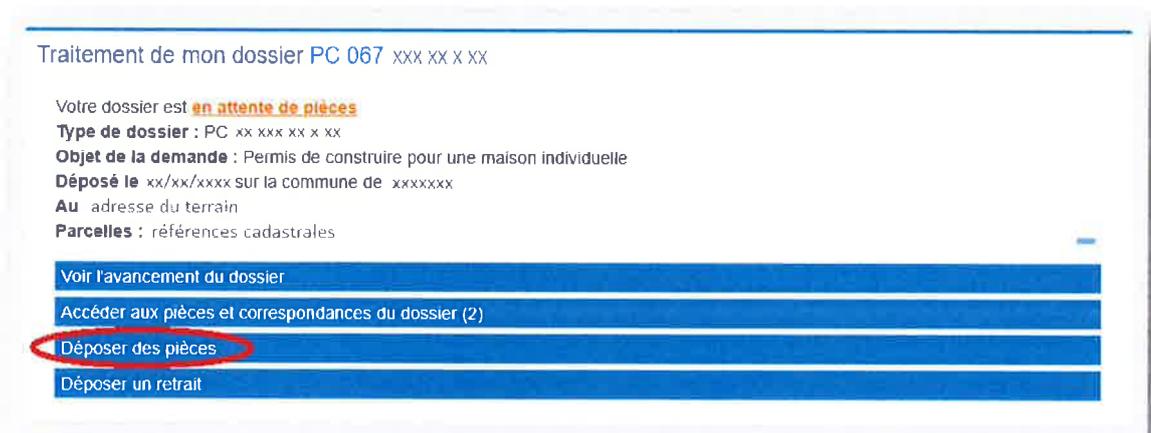
Vous serez informé par mail de la mise à disposition dans votre espace de tout nouveau document lié à l’instruction de votre dossier (demande de pièces complémentaires, modification du délai légal d’instruction, décision, etc.).

**Rendez-vous dans votre espace pour en prendre connaissance !**



Si des pièces complémentaires vous sont demandées, vous les déposerez via le téléservice :

### ● Cliquer sur « Déposer des pièces »



Puis ajouter vos fichiers et valider le dépôt

Demande de pièces

Code	Description	Date demande
PCMI02	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] ?	xx/xx/xxxx

Ajouter un fichier

Aucun fichier

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.  
Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.  
Extensions de fichier autorisées : doc, docx, pdf

Déposer les pièces

Attention au délai indiqué dans le courrier pour compléter votre dossier !

Vous pouvez consulter à tout moment votre dossier dans votre espace :

Sur la page d'accueil, vous retrouvez toutes vos demandes en cours, et leur état d'avancement.

Traitement de mon dossier CU 067 482 21 R0011

Votre dossier est **en cours d'instruction**

Type de dossier : CU

Objet de la demande : CU opérationnel

Déposé le 06/12/2021 sur la commune de STRASBOURG

Au RUE DES VI RUE DES VIGNES

Parcelles : 67482 05 120

Vous pouvez également suivre vos demandes en cours et terminées dans un tableau de bord.

Cliquez sur « En cours » ou sur « Terminés »

Accueil | Déposer | Brouillons | En cours | Terminés | Mes échanges (0)

Puis filtrez le tableau par nom de dossier, par commune, par numéro étude, ou utilisez le champ « Recherche » pour retrouver un dossier.

Liste des dossiers en cours

Nom du dossier	Type	Date dépôt	Adresse	Commune	Parcelles	Numéro étude	État	Actions
CU 067 482 21 R0009	CU	08/11/2021	RUE DE L E RUE DE L ECOLE	67000 STRASBOURG	67482 01 234	Vente MEYER SCHMIDT	En cours d'instruction	
CU 067 482 21 R0013	CU	07/12/2021	123456	67000 STRASBOURG	67482 1 123		En cours d'instruction	
CU 067 482 21 R0014	CU	07/12/2021	123	67000 STRASBOURG	67482 1 1	Test ATIP	En cours d'instruction	
PC 067 482 21 R0011	PC	08/10/2021	Place du Quartier Blanc	67000 STRASBOURG	67482 A 122		En attente de pièces	
PC 067 482 21 R0014	PC	12/10/2021	123 123	67000 STRASBOURG	67482 A 1100		En cours d'instruction	

Démat.ADS : votre mairie vous accompagne !